

SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 11 AVRIL 2019

Le 11 avril 2019, à 20 heures, se sont réunis en mairie de GEMONVAL:

- Jean Marie JACOB, président,
- Francis LHOMME, vice-président,
- Cyril CORNEVAUX, vice-président,
- les délégués : Guy SAINTVOIRIN, Pascal CASARTELLI, Nicolas LHOMME, Jérôme SIMEANT, Marie Odile GAUDARD, Denise MATHIOT, Jean Paul BELON, Frédéric ROUTHIER, Jean François GREMAUX, Claude HUEBER,
- Albéric CHOPARD de VEOLIA,
- Michel BOURRELIER, MBConseils.

1 : Election d'un secrétaire de séance :

Guy SAINTVOIRIN est élu à l'unanimité.

2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 5 mars 2019 :

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

3 : Questions à VEOLIA:

- 3.1 : Prix de l'eau :

Véolia a transmis au président un document rassemblant les données essentielles de 2018 pour la rédaction du RPQS. Ce document faisait état d'une augmentation du prix de l'eau de 18 % pour la part délégataire. Après vérifications, Albéric CHOPARD a diffusé un nouveau document avec un prix de l'eau augmenté de 3%.

Auparavant, Véolia transmettait la fiche de calcul de l'actualisation au président et à MBConseils. Albéric CHOPARD va veiller à ce que cette transmission perdure.

Le syndicat est basé en mairie d'ACCOLANS depuis de nombreuses années, or certains documents sont toujours adressés en mairie de GENEY. Les interlocuteurs doivent en prendre acte.

- 3.2 : rendement réseau 2018 :

Le rendement du réseau a encore baissé : en 2018, il est de 71.3 %, soit proche du rendement minimum contractuel de 70%. Au-delà, des pénalités sont envisageables.

Véolia fait état de 30 casses réparées en 2018, alors qu'il n'y avait que 11 en 2017. En plus, une grosse casse a pratiquement vidé totalement le réservoir de GENEY.

- 3.3 : Télé relève :

Le déploiement de la télé relève avance difficilement. Il semble que les sociétés sous-traitantes ne soient pas très efficaces :

- à GRAMMONT, le concentrateur doit être installé la semaine prochaine après que le maire ait réquisitionné un charpentier,
- à ETTRAPPE, l'installation est prévue fin avril (2019),
- à ACCOLANS, mise en place à prévoir des répéteurs,
- à GENEY, le vice-président a fait visiter les locaux susceptibles d'accueillir le concentrateur, mais depuis aucune nouvelle.

Le président rappelle l'article 1.9 du contrat qui prévoyait la télé relève opérationnelle au 1/1/2019. Il rappelle aussi l'article 13.2 §14 qui prévoit une pénalité de 2 euros par mois et par compteur non équipé.

- 3.4 S.I.G :

Véolia vient de parachever le SIG (prévu achevé au 1/1/2019) et remet aux délégués un plan de leurs communes. A première vue, de nombreuses erreurs entachent ces plans. Chaque délégué vérifiera le plan de sa commune en fonction de ses connaissances et remontera les erreurs auprès du président ou d'Albéric CHOPARD.

- 3.5 : chantier anti intrusions :

A priori, les anti- intrusions prévues installées dans les six mois après la signature du contrat, sont maintenant opérationnelles, sauf à Bretigney.

- 3.6 : travaux réservoir de BRETIGNEY :

Le système de re-chloration prévu au réservoir de BRETIGNEY n'est toujours pas agréé par les autorités sanitaires. L'agrément est attendu pour avril/mai (2019). Ce système devait être installé dans les six mois après la signature du contrat (article 2.10 du contrat). Il conditionne une reconfiguration de l'armoire de commande, et donc de la télé surveillance, ce qui explique le retard de l'anti intrusion. Par contre, la baisse du niveau d'eau dans le réservoir n'est toujours pas effective.

- 3.7 : questions diverses :

- à FAIMBE : reste à résoudre un problème de barrière : litige entre Véolia et la commune,
- à GENEY : un contact avec BIRDZ est souhaité pour résoudre le problème de la télé relève,
- à BRETIGNEY : les travaux au réservoir doivent être réalisés au plus vite, PMA prenant la compétence eau au 1/1/2020.

4 : projets de travaux 2019 :

4.1 : choix de l'entreprise :

Ces travaux concernent le renouvellement de la conduite MAVELISE/ONANS. Le maître d'œuvre a refait un dossier de consultation unique pour les candidats. Trois propositions ont été faites sur ce même dossier et discutées entre les entreprises et le syndicat. Le montant des offres est le suivant :

- STPI : 129 902.50 € HT
- SOGEA : 152 947.00 € HT
- DODIVERS: 202 282.50 € HT

Après discussions, le comité retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise STPI.

4.2 : Emprunt de financement des travaux :

Malgré la bonne santé financière du syndicat (voir plus loin), le président souhaite recourir à l'emprunt pour la réalisation de ces travaux. A l'unanimité, le conseil le mandate pour assurer le financement de ces travaux (demandes de subventions incluses) et lui donne pouvoir de recourir à l'emprunt pour assurer ce financement.

5 : vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 :

Le président s'étant retiré, c'est le vice-président Francis LHOMME qui présente le compte de gestion et le compte administratif 2018, dont les récapitulatifs sont en annexes : ces comptes sont adoptés à l'unanimité par le conseil syndical.

6 : affectation du résultat :

Approuvé à l'unanimité.

7 : vote du budget primitif 2019 :

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

8 : questions diverses et informations diverses :

Le tour de table traditionnel ne fait rien ressortir de particulier. Les observations sur les plans sont à adresser à Albéric CHOPARD, dont les coordonnées ont été transmises à chaque mairie avec l'organigramme VEOLIA.

Face à l'incertitude sur le devenir du syndicat, le président souhaiterait engager au plus vite le renouvellement de la canalisation d'adduction de GENEY au réservoir d'ACCOLANS. A l'unanimité, le conseil le mandate pour faire réaliser l'étude de renouvellement de cette canalisation.

La séance est close à 22 heures 30.
Dressé par MBConseils, le 12 avril 2019.

SYNDICAT ABBAYE DES 3 ROIS - 25 - 60000 SYNDICAT ABBAYE 3 ROIS		CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 42 994,31	G 45 597,35	G-A 2 603,04
	Section d'investissement (v compris les comptes 1064 et 1068)	B 548 748,10	H 625 572,54	H-B 76 824,44

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 21 958,49 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 83 212,25 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 591 742,41	Q= G+H+I+J 776 340,63	=Q-P 184 598,22

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 42 994,31	= G+I+K 67 555,84	24 561,53
	Section d'investissement	= B+D+F 548 748,10	= H+J+L 708 784,79	160 036,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 591 742,41	= G+H+I+J+K+L 776 340,63	184 598,22

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	58 238,00	74 978,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 24 561,53
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	58 238,00	99 539,53

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	440 734,02	430 236,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 160 036,69
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	440 734,02	590 272,69
	TOTAL DU BUDGET (3)	498 972,02	689 812,22

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.